

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album littéraire musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

À Montréal, AUX BUREAUX No. 15,

RUE ST-VINCENT.

À Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN,

MAISON DE LA CORPORATION.

# La Revue Canadienne

## DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LETOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

PARAISANT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

(Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul, . . . . .	\$1
Abonnement à l'Album Mensuel, Littéraire et Musical, seul, . . . . .	\$1
Aux deux publications réunies, . . . . .	\$1 10
Tout Instituteur s'abonnant et payant l'année entière, moitié prix quelconque	
FRUX DES ANNONCES.	
Six lignes et au-dessous, première insertion, . . . . .	25 cts
Deux lignes et au-dessous, deuxième insertion, . . . . .	15 cts
Au-dessous par lignes, . . . . .	10 cts
Toute insertion subséquente, le quart du prix. (Affecter les lettres.)	

Feuilleton de la Revue Canadienne.

### LE CONGRÈS DES ECONOMISTES.

(Suite et fin.)

Bruxelles, le 21 septembre.

La discussion sur la question des avantages et des inconvénients du libre échange, considéré dans les rapports internationaux, avait été close à la fin de la première séance; mais on y est revenu le lendemain à propos de l'influence de la liberté commerciale sur le travail national, ou plutôt les deux questions ont été simultanément traitées. M. Campan, secrétaire de la chambre de commerce de Bordeaux, avait la veille soulevé la question du travail national, en rappelant que l'industrie vinicole, industrie nationale par excellence, loin d'être protégée, est ruinée au contraire par le système restrictif qui tend à implanter dans d'autres parties de la France des industries qui sont bien moins naturelles au pays. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que ce système nuit aux ouvriers des industries protégées, en leur faisant supporter le poids des crises commerciales que la concurrence internationale fait naître inévitablement. M. Campan n'a prouvé en mettant en regard la situation relativement heureuse des ouvriers de la Gironde et la misère profonde qui frappe les ouvriers Lillois, misère que MM Kuhlmann et Lestiboudis, de Lille, ont constatée en termes énergiques dans le rapport d'une commission d'enquête dont ils avaient fait partie. Dans la séance du 17, M. Wołowski avait nettement posé la question sur la véritable base, en faisant observer que toutes les lois de douanes, sous le point de vue de la protection, ont pour effet de protéger les matières fabriquées, et non le travailleur.

M. Klaber a reproduit la même proposition sous la formule suivante: Le système restrictif ne fait autre chose que de lever une grande prime sur le travail, au bénéfice du capital. M. Duchateau, retournant à son premier argument, a dit: L'immense majorité des industries en France, en Belgique, en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, produisent des objets presque identiques, tels que les laines, les tissus de coton, les draps. Si une de ces nations a une supériorité telle qu'elle puisse produire à des prix inférieurs, avec le régime de la liberté commerciale, chacune achetant au meilleur marché dans son intérêt privé, cette nation seule fournira à la consommation de toutes les autres qui n'auront plus cet aliment à donner au travail national.

Mais avec quoi paieront-elles? a demandé M. Klaber. Ici, M. Duchateau s'est trouvé dans une impasse. Voici sa réponse: "Quand on n'a pas de produits à échanger, on paie avec la valeur qui a cours dans les pays civilisés, avec de l'argent. C'est ce qu'elles feront."

Nous voilà revenus tous droit à cette vieille théorie de la balance du commerce, théorie toujours victorieusement réfutée, et toujours représentée malgré ses défaites. Le système restrictif a beau faire, il faut qu'il en arrive toujours là lorsqu'il est forcé dans ses derniers retranchements.

S'il est un conte usé, commun et rebattu,

c'est celui de la balance commerciale; mais les partisans du système restrictif y tiennent, parce qu'en définitive ils n'ont pas d'autre argument qui puisse mieux embrouiller une question fort simple. Cependant le peu de solidité de cet argument a été si souvent démontré, que le système restrictif a voulu l'échapper de nouvelles preuves. M. Lechevalier, chef d'escadron d'artillerie à Paris, est venu en aide à la théorie de M. Duchateau. "Quand une nation s'appauvrit industriellement, a-t-il dit, voici ce qui arrive; elle donne son numéraire successivement en échange des produits qui lui sont nécessaires; son numéraire est transporté dans une autre nation, où il devient bon marché, tandis qu'il devient cher dans la nation qui a été obligée de le donner, et les intéressés qui ont une certaine quantité de numéraire vont le placer dans la nation contre laquelle le combat a eu lieu, en l'échangeant contre la terre et en la plaçant sur la terre avec des garanties hypothécaires. . . De tous ces achats de terre, il résulte un changement de nationalité; il arrive que le possesseur d'un bien, qui vivait laborieusement mais honorablement de son travail, après avoir vendu sa terre, se met dans le commerce; s'il réussit, c'est très bien; mais en général comment se fait ce pas dans les nations qui ne sont pas très industrielles? Les personnes qui emploient leur capital dans les spéculations nouvelles, ne triomphent pas dans ces essais; elles descendent ordinairement de degré en degré, et vous voyez alors des gens qui vivaient par un travail opiniâtre, mais, comme je le disais, noblement sur leur sol, vivre misérablement dans les petites industries, et finir par passer même dans les classes ouvrières.

Après cela, il faut tirer l'échelle, le système restrictif est à bout de voies, il ne peut certes imaginer une théorie qui dépasse celle-ci. Si le système restrictif était détruit en France, la conséquence directe de son abolition serait, d'a-

près M. Lechevalier, l'invasion du sol français par les fils d'Attila; nous assisterions à une nouvelle conquête du pays par les barbares; cette fois seulement elle ne se ferait pas au moyen de l'invasion armée, mais d'une perfide invasion du numéraire; et comme la Gaule a changé son nom en celui de ses conquérants, la France ne tarderait pas à ne plus s'appeler la France, mais l'Angleterre, effrayant résultat du libre échange, bien digne de fixer l'attention de tous les amis de leur pays. Mais la proposition de M. Lechevalier me semble incomplète dans ses termes; cet orateur a été trop modéré dans l'expression de ses craintes lorsqu'il a dit que les anciens propriétaires du sol finiront par passer dans les classes ouvrières. Quand ils auront livré leur numéraire, d'abord contre des marchandises étrangères, et leur sol ensuite, que leur restera-t-il? Leur personne. Eh bien! s'ils continuent à manifester leur goût pour les marchandises de l'étranger, ils finiront par aliéner leur personne elle-même, et la nouvelle Angleterre sera peuplée de trente-cinq millions de serfs taillables et corvéables à merci au profit des opulents conquérants de l'ancienne France. Voilà, en effet, pour rester conséquent on l'on doit faire aboutir le libre échange.

M. Lechevalier avait attaqué la formule: Les produits se paient par les produits. Il appartenait au fils du célèbre auteur de la *Théorie des Deux Richesses*, à M. Horace Say, de venir défendre la plus grande gloire de son père, ce qu'il a fait en exposant en termes précis et décisifs la pierre angulaire de tout l'édifice économique.

M. Duchateau ne se tenait pas pour battu. Rappelant l'argument des économistes sur la division du travail qui s'établit entre les nations sous l'empire du libre échange, il a dit: L'Angleterre vendra ses cotons, la Belgique ses houilles, chaque peuple ce qu'il produit qui lui est naturel; mais quel sera le rôle que jouera la France dans cette division du travail? On lui a répondu: "Elle vendra ses vins." La France a-t-elle rempli, vendra ses vins, c'est possible; elle vendra ses soies, je l'admets; encore dans certaines limites; elle vendra des articles de modes, ce qu'on appelle, je crois, dans le commerce, l'article parisien, car en ce genre la supériorité française n'est contestée par personne. Mais ne s'adresse-t-elle pas à nous à nous offrir un principe qui cependant est de base, est de fondation dans les discussions commerciales, à savoir qu'en matière d'échange, c'est par la quantité que l'on gagne, et non par la qualité. Or, en faveur de qui serait ici la quantité? Serait-ce en faveur de la France, qui fournirait des vins, des soies, des articles de goût et de modes? Mais ce sont là des articles de consommation excessivement restreints; ce sont des articles qui ne s'adressent qu'aux hautes classes de la société; ce sont des articles de luxe, en un mot. Mais en échange de ces produits, d'autres pays voisins, et l'Angleterre par exemple, nous fourniraient des objets de consommation universelle, nous fourniraient les vêtements de notre population; c'est-à-dire que l'échange serait tout à fait en faveur de nos voisins; et que pour des produits d'un goût exclusif, nous serions privés de tous les autres produits, nous serions réduits à l'état de sauvages, nous serions complètement ruinés au profit de nos voisins."

Un des orateurs qui ont parlé les derniers, M. Jules Bartels, a raconté le petit apologue suivant qui peut servir à illustrer la proposition de M. Duchateau. "Vous avez tous lu dernièrement dans les journaux à M. Bartels, qu'un rat s'était introduit dans le tube essentiel d'une machine à vapeur, et que la machine s'était arrêtée. On a découvert le rat, il est sorti; et savez-vous ce qu'il a dit? "On parle beaucoup de la théorie de la vapeur, mais la vapeur est une utopie; et la preuve, c'est que la machine est arrêtée." Et le petit monstre l'arrêta lumineusement pour nier le principe."

La plaisanterie portait coup parce qu'elle était au fond une bonne raison. La consommation du vin français, des soieries françaises, des articles de goût et de mode est excessivement restreinte, parce que les hautes classes de la société peuvent seules se procurer ces articles, soit; mais faites que la production s'en augmente, faites que leur prix ne les maintienne pas au rang des articles de luxe; par exemple que les Anglais, qui boivent de la mauvaise bière, comme disait le docteur Bowring, puissent recevoir chez eux la plus excellente des boissons, et vous verrez si les vins français resteront un article de consommation restreint, et si la qualité ne se multipliera pas bientôt par la quantité, au grand profit du travail national.

Mais quel argument est celui qui représente trente-cinq millions d'hommes, remarquables par leur intelligence et leurs habitudes laborieuses, possesseurs d'un sol fécond, propriétaires de capitaux qu'en définitive ne sont pas minces, bénis du ciel par la variété de leurs produits naturels, qui les représente, disons-nous, comme prêts à devenir les tributaires d'une seule nation si on a l'imprudence de baisser les barrières qui les séparent d'elle? Le travail s'arrête en France? autant vaudrait dire qu'un nouveau Josué arrêterait le soleil.

La puissance industrielle de l'Angleterre est grande sans doute, mais elle a ses limites. Demandez au fabricant de cotons de Manchester si les Etats-Unis, depuis deux ans, ont pu leur envoyer assez de coton en laine pour satisfaire aux besoins de leur manufacture. Leurs travaux sont suspendus parce que la récolte du coton n'a pas été favorable; leur production industrielle est donc limitée par celle du produit naturel, de la matière première. D'ailleurs si, par suite du libre échange la demande des tissus de coton anglais augmentait, la conséquence la plus directe de cet état de choses serait l'élévation du prix de ces tissus, et cette élévation du prix donnerait à la production française les moyens de lutter avec l'Angleterre.

La question discutée dans cette séance a été supérieurement traitée par M. de Brouckere, président du congrès. Impossible d'être plus net, plus solide, plus décisif. Nous empruntons quelques passages de son habile argumentation. "On vous a dit hier que ce qui distingue les temps modernes des temps anciens, c'est le travail. Mais le travail est un moyen; le but, c'est la jouissance. Ce qui distingue les temps modernes des temps anciens, c'est que tout le monde dans la société actuelle a une plus grande somme de jouissances à sa disposition que dans les autres siècles, par la simplification du travail demandé pour arriver à un produit donné. Le travail est un moyen d'arriver à des jouissances. Si, avec moins de travail, nous produisons la même utilité, ou, en d'autres termes, si nous conservons aux choses leur utilité, c'est-à-dire le désir que nous avons d'en jouir, et que nous diminuons la valeur de ces choses, c'est le travail, chacun de nous devra moins travailler pour avoir la même jouissance, ou, en travaillant autant, nous augmenterons la quantité de ces jouissances.

"Je vais rentrer en plein dans le système protectionniste. Je suppose pour un moment qu'un des peuples du Nord veuille introduire chez lui la culture du café. Vous le savez, la plante du café doit sa force et l'abondance de ses fruits à la chaleur des tropiques. Que fera-t-il à ces plantes? Il faudra créer une chaleur artificielle, en d'autres termes, il faudra non seulement livrer la terre à la culture du café, mais bâtir des serres, immobiliser une masse de capitaux sous forme de pierres, de fer, de vitres; vous emploierez six fois autant d'ouvriers que sous la zone torride. Maintenant que viendraient dire les fabricants, les cultivateurs du café? Nous sommes dans les meilleures conditions possibles pour être protégés; car nous avons immobilisé beaucoup de capitaux; nous employons un très grand nombre d'ouvriers; six fois autant qu'en emploi sous les tropiques. Voyons maintenant ce qui en résulte pour le pays. Vous employez six fois autant d'ouvriers; le café coûte six fois plus cher, et alors de deux choses l'une: ou chacun de nous consacrera à boire du café la même partie de sa fortune qu'il y consacrait autrefois, et il ne prendra alors que le sixième de la quantité de café qu'il a aujourd'hui à sa disposition, c'est-à-dire qu'il y aura pour lui privation de cinq sixièmes du café qu'il consommait aujourd'hui, et par cette privation de cinq sixièmes, vous n'aurez à fournir qu'un sixième; vous n'emploierez donc pas plus d'ouvriers. Mais il peut arriver que, comme le café est devenu un besoin pour les populations qui ne pourraient y renoncer, on consomme autant de café; alors chacun de nous consacrera au café six fois autant d'argent qu'autrefois, et tout cet argent, nous l'aurons en moins pour les autres besoins. Nous demanderons alors autant de produits de moins à toutes les autres industries, qui diminueront d'autant le nombre de leurs ouvriers."

### NOUVELLES ETRANGERES.

*Origine de quelques végétaux cultivés en France.*—Nous ne croyons pas sans intérêt de donner à nos lecteurs une notice exacte de l'origine des végétaux cultivés en Europe, d'après des traditions universellement admises.

Lorsqu'on voit les amateurs de fleurs très rechercher avec tout des soins et de peines l'origine d'un dahlia ou d'une rose, il ne nous paraît pas hors de propos d'enseigner en peu de mots à chacun l'origine des produits qui entrent chaque jour dans sa nourriture.

Le froment, l'orge, l'épeautre, ne sont pas des espèces naturelles, mais des produits de la culture; ce sont sans doute les conquêtes les plus anciennes du travail de l'homme. Trouvés à l'état sauvage par Michaux et par Olivier dans la Mésopotamie et dans la Perse, elle provenaient à n'en pas douter de cultures abandonnées depuis longues années.

L'avoine (*avena sativa*), celle de l'Europe n'est point la même que l'avoine des anciens, qui appartenait aux espèces *sterilis*, *fatua*, *bubosa*, etc., et n'était qu'une plante fourragère. Celle cultivée maintenant chez nous est originaire, dit Linné, de l'île de Juan Fernandez (dans l'Amérique méridionale).

Le seigle, cultivé en Thrace au temps de Galien sous le nom de *brizta*, nom qu'il porte encore aujourd'hui dans ce pays, est originaire des

steppes du Caucase vers la mer Caspienne. C'est également un produit de la culture.

Le riz est originaire, selon Klein, de l'Indostan et des îles de la Sonde.

Le maïs fut importé d'abord en Asie, puis d'Asie en Europe. Une espèce de riz connue sous le nom de *quatantam*, trouvée à l'état sauvage au Paraguay par le célèbre naturaliste St-Hilaire, est aujourd'hui très répandue dans la consommation.

L'origine du maïs est douteuse. Le savant que nous venons de citer, pense que l'antiquité l'a connu. Toutefois cette opinion a trouvé de nombreux adversaires.

Le sorgho était inconnu des anciens. La Russie l'a reçu des Grecs, et l'appelle *greczicka* il a été cultivé d'abord en Bulgarie. On pense que c'est un produit de la Sibirie méridionale. Les Arabes en faisaient usage de toute antiquité.

C'est d'eux que les Polonais en apprirent la culture et l'emploi, et le vulgarisèrent dans toute l'Europe.

La lentille, la vesce, le pois chiche et le lupin, tous quatre originaires de l'Asie orientale, furent cultivés par l'antiquité. C'est dans l'Asie Mineure que les modernes les trouvèrent à l'état sauvage.

Le pois vert commun vient de l'Asie Mineure.

La fève haricot, la fève, variété de la fève obtenue par la culture, viennent de l'Inde orientale.

La luzerne croit en Perse à l'état sauvage. Le *strawberry* et le *trèfle rouge* croissent à l'état sauvage dans tous les lieux incultes de l'Europe.

Le houblon est une plante indigène de la Turquie, de la Grèce et de toute l'Europe tempérée.

Le chanvre, si l'on en croit Hérodote, vient de la Scythie, c'est-à-dire des tribus nomades de la grande Tartarie.

Le lin croit à l'état sauvage en Egypte.

Le *topinambour* est une importation du Pérou.

La patate, le maïs, le coiza, la spirgule, le pimpernel, la chicoree, sont des plantes indigènes en Europe.

La garance croit à l'état sauvage en Turquie. La pomme de terre fut importée des Cordillères en Amérique et particulièrement du Chili.

La betterave ne croit à l'état sauvage que sur les bords du Tage.

Nos arbres fruitiers, le pommier le prunier, le cerisier, l'amandier, l'abricotier, le pêcher, nous nos fruits à noyaux, sont venus de l'Asie en Italie, et de là se sont répandus dans toute l'Europe. Les fruits à pépins, à l'exception de la vigne qui vient de l'Asie centrale, sont indigènes de l'Europe; l'orange, le citron, la grenade et la figue sont originaires des provinces de l'Asie riveraines de la Méditerranée.

*Réforme postale.*—M. Rowland-Hill, secrétaire général des postes, dans un dîner qu'il donna récemment une société commerciale de Liverpool, racontait, entre autres faits curieux, sur l'administration dont il fait partie, qu'un moment même on lui quitta Londres, il avait vu arriver, à Easton-Square, un de ces envois qu'on expédie tous les jours par les grands terrées: cet envoi remplissait six grands omnibus; le samedi soir, il en faut neuf. Le nombre des lettres tombées au rebut, depuis l'établissement du *penny-postage*, n'est qu'une insignifiante fraction de la totalité, la 200e partie à peu près. Cependant la moyenne des valeurs trouvées irrégulièrement dans ces lettres, en espèces, banknotes et lettres de change, est encore de 400,000 livres sterling (10 millions de francs). On trouve aussi des milliers de livres éternelles, dans des lettres sans adresses.

Avant l'introduction du *penny-postage*, le nombre des lettres taxées, non compris les affranchissements, était annuellement de 75 millions. Il s'est élevé l'année dernière à 299,500,000, c'est-à-dire au quadruple. Ce n'est pas encore assez pour que le *post-office* retrouve la totalité de son énorme et ancien revenu. Aujourd'hui, le nombre des lettres distribuées dans le district de Londres, comprenant un cercle d'un rayon de douze milles autour du *post-office* de Saint-Martin-le-Grand, est aussi considérable que celui des lettres délivrées sous l'ancien système dans tout le Royaume-Uni. Le progrès est continu et rapide. On comptait l'année dernière 25 millions de lettres de plus que l'année antérieure. L'adoption de la taxe d'un penny n'entraîne en rien les autres améliorations du service, comme on avait par l'appréhender. Les grandes villes, qui ne communiquent alors avec Londres que par une seule maille, en ont deux aujourd'hui, et le nombre des bureaux de poste de toute espèce est élevé de 2,000 à 4,000 dans l'Angleterre et le pays de Galles.

Depuis l'établissement de la taxe uniforme en Angleterre, on peut se dispenser d'affranchir ses lettres à la poste; en collant sur l'adresse une espèce de marque ou timbre que l'on se procure au prix d'un penny (1 décime), taux de la taxe pour l'intérieur.

Le *post-office* anglais vient encore d'étendre les facilités de ce système, en créant de nouveaux timbres destinés de préférence à l'affranchissement préalable des lettres pour l'étranger.

Les timbres qui ont commencé à être délivrés au public, le 13 septembre, sont de la valeur d'un shilling chacun, de couleur verte et de forme octogone, afin que l'on puisse les distinguer facilement des petits timbres (d'un penny) déjà en usage. — Les nouveaux timbres peuvent, à la rigueur, servir pour l'intérieur aussi bien que pour l'étranger; mais ils sont surtout destinés comme nous venons de le dire, à l'affranchissement des lettres pour les Etats-Unis, pour l'Inde, la Chine, les Indes occidentales, la Nouvelle-Galles du Sud, la Nouvelle-Zélande et autres pays pour lesquels le prix de l'affranchissement est de 1 shilling. D'autres timbres de poste doivent être établis ultérieurement, et il paraît que l'on en créera de 4 et de 6 pence pour éviter l'embarras de placer, comme on le fait aujourd'hui, toute une rangée de petits timbres à un penny sur une lettre destinée pour l'intérieur.

Le gouvernement britannique ne néglige, comme on le voit, aucun moyen de compléter la réforme postale commencée sous les auspices de Rowland-Hill.

—Voici un fait qui peut donner une idée des affaires énormes auxquelles se livrent les grandes maisons de banque anglaises. La maison Gower, Neveu et comp., dont la faillite a été déclarée la semaine dernière, avait souscrit, en 1845, pour \$45,000 liv. st. (21,125,000 fr.), et en 1846 pour 563,000 liv. st. (14,075,000 fr.) d'actions de nouveaux chemins de fer. Ainsi, en deux années, cette maison s'était engagée pour la somme énorme de 1,408,000 livres st. (35,200,000 fr. pour les chemins de fer seulement.

—On vient de faire à New-York des expériences fort curieuses avec le télégraphe électrique, afin de déterminer la différence des longitudes entre New-York, Philadelphie et Washington. On a tiré deux conclusions importantes de ces expériences: d'abord, grâce au télégraphe électrique, on a pu comparer l'heure indiquée par deux horloges placées à 320 kilomètres de distance avec autant de précision que si elles s'étaient trouvées dans deux chambres adjacentes; ensuite le temps nécessaire au fluide pour communiquer de New-York à Washington et pour revenir au point de départ, c'est-à-dire pour parcourir 734 kilomètres, n'est qu'une fraction de seconde tellement minime qu'elle est inappréciable à Polvervaier le plus exact. Ceci explique comment M. Bain d'Edimbourg, l'inventeur de l'horloge électrique, a pu offrir d'appliquer ce principe aux horloges de cette ville et de Glasgow, de manière à les mettre en mouvement par une seule et même impulsion centrale, et à indiquer le temps exact au même moment à 74 kilomètres de distance.

ESPAGNE.—La *Gazette de Madrid* du 26 publie divers décrets relatifs à des mesures financières assez importantes.

Aux termes d'une de ces ordonnances, les produits de toutes les propriétés nationales, ceux des mines d'Almaden et autres du royaume, et les excédents de recettes de toutes les caisses coloniales seront destinés au paiement des intérêts de la dette intérieure et étrangère 3 pour cent.

D'après un autre décret, la junta directrice de la dette publique préparera un projet de contrat avec la banque espagnole de Saint-Ferdinand; cet établissement s'engagera pendant dix ans à mettre à la disposition de la direction de la dette publique, à la date des 30 juin et 31 décembre de chaque année, le montant des semestres des intérêts conformément au budget approuvé par les Cortès.

Le bruit courait à Londres qu'Espertero était tombé malade, et que son retour en Espagne était ajourné.

L'ESPAGNE ET L'ITALIE.—Les mouvements qui agitent l'Italie ont trouvé sympathie dans la presse libérale de Madrid, et ont donné lieu à quelques manifestations dans le but d'envoyer une légion espagnole en Italie pour appuyer les états pontificaux, et défendre l'indépendance italienne.

Ce corps d'armée serait composé de dix mille hommes, infanterie, cavalerie et artillerie.

En attendant l'exécution de ce projet, quelques officiers qui ne sont pas en activité ont rédigé une pétition à la reine pour obtenir la permission d'offrir leurs services à Pie IX.

Catholicisme aux Etats-Unis.—Le 17 du courant, Mgr. Timon, nouvel évêque de Buffalo, a été consacré à New-York. Le prélat consécrateur était Mgr. Hughes assisté de NN. SS. McClosky et Walsh. Mgr. Kenrick, évêque de Philadelphie, prononça à cette occasion un magnifique discours sur la dignité de l'Episcopat.

Le nouveau diocèse d'Albany comprend tout le territoire situé entre les frontières septentrionales et orientales de l'Etat, la ligne septentrionale de la Pennsylvanie prolongée à travers le Connecticut, et les limites orientales des comtés de Cayuga, Tompkins et Tioga. (Nous tirons ces détails du *Freeman's Journal*.)

ATELIER TYPOGRAPHIQUE

REVUE CANADIENNE.

Impression de toutes espèces en français et anglais : LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES, CARTES, CIRCULAIRES, CONNAISSEMENTS ET FACTUMS D'APPEL, BLANCS D'AVOCATS, DE NOTAIRES, ETC.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 2 NOVEMBRE, 1847.

Nous appelons l'attention de nos compatriotes sur la lettre intéressante que M. O'Reilly, ptre., missionnaire vient d'adresser au Canadien et que nous reproduisons plus bas. En la lisant on ne peut qu'être profondément touché des sentiments de patriotisme ardent, qui animent l'écrivain, et de la peinture frappante qu'il fait de la condition des Canadiens-français dans les Townships de l'Est. Ce désolant tableau devrait d'autant plus faire saigner nos cœurs qu'il nous montre combien nous sommes indifférents et apathiques sur nos plus chers intérêts, et le besoin urgent que nous avons d'une organisation politique forte et énergique. En effet, nous semblons tourner le dos à l'avenir que pourrait nous faire une existence politique active et laborieuse. L'accroissement rapide, prodigieux de notre race au nord de ce continent est un fait providentiel. Eh ! bien ! nous semblons ne pas vouloir profiter des avantages que la Providence veut nous faire. Nous négligeons les moyens de conservation, d'influence d'agrandissement qu'il nous offre. Ce sont là de dures vérités à dire, mais il faut les dire. Il est temps que le peuple du Bas-Canada se réveille, qu'il s'agite, qu'il s'organise et qu'il marche.

Les remèdes que M. O'Reilly propose pour améliorer la condition de la population canadienne des Townships de l'Est méritent toute l'attention de nos hommes politiques. Il faut empêcher par tous les moyens possibles ces migrations annuelles de notre jeunesse des campagnes vers les Etats-Unis. Il faut leur faire sentir tous les avantages qu'ils auront à cultiver bien leurs terres et à former de nouveaux établissements dans de nouvelles paroisses ou townships; il faut enfin faire fructifier et grandir l'élément national. Mais pour appliquer ces remèdes que faut-il d'abord avant tout ? L'organisation politique. Sans elle point d'union point de concert d'action, point de progrès, point de salut ; Nous ferons par-ci par-là quelques mouvements, mais ils seront sans force et sans effet et nous serons exploités impitoyablement.

QUÉBEC, mardi 12 octobre 1847

Monsieur le Rédacteur, — J'ai longtemps hésité à vous adresser les réflexions suivantes; mais ayant consulté quelques amis dont je dois respecter l'opinion, je me suis décidé à placer devant vos nombreux lecteurs et tout le public canadien, l'exposé de l'état et des besoins de la population catholique dans les townships de l'Est.

Ma mission, dans le diocèse de Québec, comprend tout le comté de Sherbrooke, avec une partie du comté de Drummond; en outre, je suis depuis onze mois chargé de la desserte des missions de Stanstead et de Stukeley, situées dans le diocèse de Montréal, et comprenant tout le comté de Stanstead et une partie de celui de Shefford; le tout faisant un cercle de trente lieues de diamètre, si l'on considère que je suis obligé d'administrer à la population catholique voisine de la frontière, tous les secours du saint ministère.

Comme je me suis trouvé dans la nécessité de parcourir, en personne, les différents postes de cette vaste mission, je puis parler sciemment de l'état spirituel et temporel des milliers de Canadiens-français et d'Irlandais catholiques commis à mes soins. Je me ferai un devoir de ne point exagérer la peinture de leur destitution spirituelle.

Je ne saurais dire au juste le nombre total des fidèles de ma desserte; dans les cinq stations principales qui possèdent des chapelles, je me vois toujours entouré d'un peuple bien nombreux et dont le nombre va toujours s'augmentant avec rapidité. La très grande majorité se compose de Canadiens-français.

Ceux-ci viennent, pour la plupart, travailler à la journée, ou s'employer aux manufactures de Sherbrooke et autres lieux. Ils sont bien pauvres. Quelques-uns d'entre eux ont acquis, par leur persévérance et leur industrie, une assez jolie indépendance. Malheureusement, ceux-ci font exception à la pauvreté qui domine chez leurs frères. Les Irlandais, de leur côté, au bout de quelques années après leur arrivée dans les townships, réalisent un bien-être qui contraste avec leur premier dénuement.

Quelles sont les causes du succès des derniers, pendant que les premiers vivent et meurent généralement pauvres ? D'abord la population canadienne-française qui afflue vers cette partie de la province, vient, famille par famille, s'établir au milieu des Américains, au lieu de chercher les territoires fertiles et encore incultes, qui ne manquent point par chez nous. Les

Canadiens, pères de familles comme jeunes gens, aiment mieux travailler à la journée que de se fixer sur une terre. Encore, s'ils prennent une terre à défricher, sont-ils presque tous dans l'habitude de négliger leur propre champ pour cultiver le champ du voisin américain. De là vient qu'ils gagnent de l'argent plus facilement, mais perdent leurs propres récoltes, et n'avancent point dans la culture de leurs terres. Puis cet argent, acquis aisément, se dissipe de même. Au contraire, les émigrés labourent plus péniblement et persévèrent le lot qu'ils ont choisi; ils préfèrent le soin, plus ingrat d'abord mais plus rémunérateur ensuite, des quelques arpents qu'ils éclaircissent avec une gauche lenteur, à la tentation d'avoir de l'argent comptant au service des voisins. Assez rarement les voit-on abandonner leurs fermes et leurs familles pour aller chercher de l'emploi aux factories de Lowell et de Manchester; et quand ils y vont, ils peuvent se convaincre qu'ils s'enrichiront et plus sûrement et plus vite, en s'attachant à leurs terres et à leurs familles.

Ainsi, il y a une double cause de l'état comparatif d'indigence où reste notre population canadienne-française vis-à-vis des personnes d'une autre origine. Ils aiment à s'employer pour les autres, et ils ne restent point assez longtemps sur leurs terres.

Les Américains les trouvent adroits en tout, les aiment d'ailleurs pour leur caractère doux et poli, et leur donnent toujours des gages élevés. Voilà ce qui fait qu'ils ne demeurent point stationnaires.

Puis, venant les uns après les autres, s'éparpiller sur la surface de cette contrée, ils sont pour ainsi dire noyés au milieu des Américains. Ils se trouvent dans la nécessité d'apprendre la langue de ceux qui les emploient. Leurs enfants sont placés dès l'âge de dix ou de douze ans dans les familles américaines. Ils perdent leur langue, apprennent celle de leurs maîtres; ils oublient la politesse exquise de leurs pères, et contractent les allures rudes et républicaines de ceux qui les entourent. Sans écoles où ils puissent s'instruire dans la connaissance de leur langue maternelle, sans église où ils puissent recueillir même les éléments de l'instruction religieuse, il n'est point étonnant, si en cessant de parler français, un trop grand nombre, hélas ! cessent aussi d'être catholiques et Canadiens.

Je passe assez légèrement par-dessus cette plaie dont je trouverai l'occasion, dans la suite, de montrer toute la profondeur. Que faut-il faire pour empêcher que des milliers de Canadiens-français, maintenant épars sur toute l'étendue des Townships de l'Est, ne perdent point leur langue, leur amour de la nationalité et enfin leur religion ?

J'invoici l'attention de tous les hommes véritablement canadiens et catholiques, car on ne devrait pas plus séparer ces deux qualités chez nous, que celles d'Irlandais et de Catholiques. J'invoici l'attention sérieuse, et l'active coopération de tous les véritables patriotes. Je n'ai en vue que le bien, et le plus grand bien, de mon peuple; et, devant Dieu, ma conscience, et mon pays adoptif, je n'hésite point à indiquer ce qui me semble l'unique et le plus prompt remède.

Qu'on empêche le surcroît de la population canadienne-française des paroisses qui bordent le St. Laurent, de se diriger par familles, par individus, par groupes, isolés, vers les townships ou vers les Etats-Unis. Quand est-ce que le clergé canadien usera enfin de son influence légitime, pour empêcher cette belle et précieuse jeunesse d'affluer vers nous, de passer les frontières, et d'aller se perdre à jamais dans les villes manufacturières des Etats limitrophes? Former une association de prêtres et de laïques, qui aurait pour objet de prendre connaissance des terrains encore incultes et non achetés, qui abondent derrière les paroisses canadiennes des districts de Québec et des Trois-Rivières; association qui présiderait à l'émigration des familles canadiennes, qui obtiendrait pour elles les terres les plus avantageuses; qui les réunirait dans un même canton fertile, qui veillerait sur les premiers travaux, et encouragerait, récompenserait leurs premiers succès.

Me dira-t-on qu'une telle association n'est point nécessaire, n'est point possible, et ne serait au plus que peu utile ?

Pour démontrer sa nécessité, il m'eût été facile de faire une peinture plus vive, et pourtant plus vraie des besoins moraux et physiques de mon peuple; j'ai voulu éviter les tableaux hautement colorés. Ce que j'ai dit, néanmoins, suffira à qui, onque aime son pays et ses compatriotes, et lui fera sentir l'urgence de la mesure que je propose.

Quant à la possibilité d'une association chargée de veiller aux intérêts politiques et religieux des catholiques des townships de l'Est, je n'ai qu'un mot à dire: Il y en a de semblables pour les émigrés Ecossois, pour ceux qui viennent d'Angleterre. Au nom du sens commun, pour quoi n'y en aura-t-il pas pour les Canadiens-français ? Voyez la florissante colonie d'Ecossois établie à Eaton ! Ils viennent de bâtir une chapelle, ils vont avoir un ministre parlant leur langue maternelle, le Gaélique. Ils se tiennent toujours ensemble, parce que des hommes influents les protègent, les favorisent, les dirigent. Et toute l'histoire de l'établissement du Haut-Canada présente, jusqu'à ce jour, une série de faits semblables. Des colonies entières laissant leur sol natal, s'établissant au sein d'une même région, et croissant ensemble en prospérité et en influence. Et les Canadiens-français, qui n'ont pas leur pays d'enfance à laisser, ni l'atlantique à traverser, ni un sol nouveau, ni un nouveau climat à affronter, vous les voyez tous les ans partir d'un milieu de vous, non pas pour former des établissements distincts, des colonies prospères et indépendantes mais s'engloutir au sein de la population américaine, et leurs descendants, au bout de quelques années, ne conservent de trace de leur origine qu'un nom estropié ! Voyez donc si les émigrés Ecossois ou Anglais

sont perdus de vue par leurs riches et influents compatriotes en Canada. Non, ceux-ci comprennent que leur propre importance civile et politique dépend de l'appui que leur doit donner un jour la jeune colonie dont le berceau leur est confié; que leur prépondérance politique est attachée à l'affection qui lie les leurs compatriotes. Et qui d'entre nos législateurs Canadiens-français, a jamais donné seulement une heure de sérieuse réflexion à cet élément immense de force actuelle et de puissance future qui est concentré dans la population Canadienne des townships ? Pense-t-on à la centraliser, à la retenir dans les limites de la nationalité ? Pense-t-on, dans les lois d'éducation passées et présentes, à faire pour elle une allocation, une provision spéciale, rendue nécessaire par les circonstances malheureuses qui entourent son établissement chez les étrangers ?

Assez pour cette fois, M. le rédacteur; la faiblesse où m'a laissé une grave indisposition m'interdit pour le moment, de continuer mes réflexions. En attendant que vous receviez de moi une nouvelle épitre, veuillez accepter l'assurance de ma parfaite considération.

B. O'REILLY.

L'extrait suivant du Rapport du Surintendant de l'Education du Bas-Canada, qui vient de nous être adressé, donnera à nos lecteurs, une idée de l'état de l'éducation primaire pour 1846.

Le premier tableau, ou tableau des écoles pour l'année scolaire expirée au 1er juillet, 1846, montre qu'il y a eu, pendant cette période, 1830 écoles sous le contrôle des commissaires ou syndics, d'école; que 69,887 enfants ont fréquenté dans le même temps les écoles sous leurs contrôle, en vertu de la loi expirée au 1er juillet dernier; qu'enfin £26,097 12s. 2d. ont été accordés en faveur de ces écoles sur l'octroi législatif. Plusieurs municipalités, comme on le voit par le même tableau, n'ont pas encore touché leur part de l'octroi, soit que les autorités locales ayant la direction des écoles, n'aient pas encore rapporté à ce bureau, soit que les secrétaires-trésoriers des commissaires d'école de ces localités n'aient pu certifier, conformément à la loi, qu'une somme égale à la part afférente à leur municipalité respective sur le £50,000, a été prélevée sur les habitants. Je dois observer que c'est également ce défaut de prélèvement de la somme voulue par la loi qui a empêché ces rapports d'être admis, ou qui est la cause que plusieurs municipalités n'ont touché leur part qu'à une époque plus ou moins avancée, dans le mois de juin même de la présente année. J'observerai aussi que, pour l'admission des rapports d'école à ce bureau, la loi a toujours été interprétée de la manière la plus libérale, comme on peut s'en convaincre, si l'on considère l'époque avancée à laquelle les rapports d'école ont été admis pour l'année scolaire terminée au 1er juillet dernier.

Le second tableau, ou tableau des écoles pour les derniers six mois de 1846, montre qu'il y a eu pendant cette période et sous l'opération de la loi actuelle, 1211 écoles sous le contrôle des commissaires ou des Syndics d'écoles; que 46,325 enfants fréquentaient ces différentes écoles lors des rapports qui en ont été faits à ce bureau: qu'une somme de £8698 15s. 8d. a été accordée comme part semi-annuelle sur l'octroi législatif à ces différentes municipalités. Comme on le voit par ce même tableau, plusieurs localités n'ont pas encore touché leur part de l'octroi, et c'est pour les raisons que j'ai alléguées en parlant du premier tableau. Je sais aussi que les commissaires d'école de plusieurs municipalités attendent à la fin de l'année scolaire, c'est-à-dire au mois de juillet prochain, pour faire alors rapport de l'année entière et toucher leur part de l'octroi pour douze mois, et déjà des rapports annuels commencent à entrer à ce bureau.

Les deux tableaux d'école que j'ai l'honneur de soumettre à Son Excellence le gouverneur-général et aux chambres législatives, ne nous fournissent donc pas malheureusement les données requises pour juger pleinement et d'une manière comparative de l'opération des deux dernières lois des écoles communes. Mais il ne sera pas sans doute indifférent de comparer le résultat du premier tableau qui accompagne cette lettre, avec ceux que j'ai déjà eu l'honneur de soumettre au gouverneur-général et aux chambres pour chacune des années 1842, 1843, 1844 et pour la première partie de 1845, sous l'opération de la loi de 1841.

Il n'y eut en 1842 que 398 écoles sous le contrôle des commissaires fréquentées par 1802 enfants; mais, sur ma demande, le gouverneur-général en conseil voulut bien accorder une part de l'octroi législatif à 406 autres écoles, fréquentées par 3133 enfants, dont les instituteurs avaient refusé de se soumettre au contrôle des commissaires d'école. Une somme de £9290 7s. 6d. sur les £50,000, fut accordée par le gouvernement aux unes et aux autres. Le prélèvement dans les paroisses et townships, ou union de paroisses et de townships, s'était fait sur le principe de la contribution volontaire; et la somme totale prélevée ainsi fut de £9023 10s. 6d. dont une grande partie, je pense, ainsi que les années suivantes fut formé au moyen des contributions mensuelles. Il ne fut pas souscrit un seul denier dans les grands districts Municipaux de Bonaventure et de Gaspé; et on ne souscrivit que £55, dans le district de Chaudière, et £44 19s. dans celui de Sydenham.

En 1843, il y eut 1275 écoles sous contrôle et 23 écoles indépendantes, auxquelles le gouvernement exécutif permit encore de faire une part sur l'octroi législatif. Le nombre d'enfants qui fréquenta les unes et les autres fut de 39,397, et la somme accordée pour le soutien de ces écoles sur les £50,000, fut de £17,131 18s 8d.

Il n'y eut d'admis, en 1844 et depuis, que des écoles sous contrôle, et le nombre s'en monta, en 1844 à 1832. Elles furent fréquentées

par 61,030 enfants, et une somme de £25,409 9s 9d. leur fut accordée sur les £50,000.

Pour la première partie de 1845, il fut fait rapport à ce bureau de 1737 écoles, qui avaient été fréquentées par 59,389 enfants. La part de l'octroi législatif que touchèrent les commissaires d'écoles pour ces six mois, fut de £12,713 16s 6d.

Le tout humblement soumis. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très humble et obéissant serviteur. J. B. MELLEUR, S. E.

A BAS LES ETEIGNOIRS ! Oui, nous le répétons la conduite de l'administration vis-à-vis les Eteignoirs, est infâme et honteuse au plus haut degré. Lisez l'extrait suivant d'une excellente lettre adressée à la Minerve, et dites-nous s'il y a quelque chose pour justifier un pareil état de choses.

M. L'EDITEUR.—Le triste événement de St. Joseph de la Beauce a nécessairement remis sur le tapis la conduite et les menées honteuses des Eteignoirs qui, quand le danger de l'emprisonnement est imminent, ont toujours soin de se tenir à l'écart, pour laisser à leur victime, l'honnête et trop confiant cultivateur, l'honneur exclusif, ou de payer l'amende, comme dans le cas des habitants de St. Gervais, ou de voir fermer sur eux les verroux de la prison, comme ce sera en toute probabilité le cas pour leur trop crédule victime de St. Joseph.

Ce qui est bien connu dans les localités où ils existent mais ce qui n'a pas encore été assez dit ni publié par la presse, c'est que tous ces Eteignoirs sont les plus chauds partisans de l'administration qui a continuellement sacrifié tous les intérêts du Bas-Canada, et surtout ceux des Canadiens-français. Et ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que, pour leurs méfaits, ces Eteignoirs se servent d'une loi proposée par cette même administration, et qu'elle a fait adopter à deux différentes reprises.

Parmi ces Eteignoirs séditieux, nous voyons des officiers publics, des magistrats, commissaires et autres, etc., etc. Il semble que l'administration leur donne carte blanche pour conseiller au peuple de résister à la loi. Celui qui sème, récoltera. Mais, en attendant, le pauvre habitant de la Bauce repose, s'il a été appréhendé, entre les quatre murs de la prison de Québec; ou, s'il a fui pour échapper aux mains de la justice, il va, pendant longtemps, mener une vie errante, loin de sa femme et de ses enfants, au milieu des bois qui s'étendent de sa paroisse natale à l'Etat du Maine ! oui ! loin de sa femme qui lui demande son appui, et loin de ses enfants qui, lorsqu'un jour, faute d'instruction, ils seront devenus les bûcherons et les porteurs d'eau des étrangers, lui reprocheront, peut-être trop amèrement, de ne pas avoir payé sa cotisation pour les écoles de sa paroisse. C'est alors qu'elle se repentira, qu'il maudira les infâmes conseils de ces vils Eteignoirs, plus infâmes encore; mais il ne sera plus temps !

Rien n'est plus vrai, mieux décrit, mieux défini, que le caractère de l'Eteignoir tel que présenté dans les Mélanges Religieux. Ces Eteignoirs sont, nous disent-ils, « les plus méchants hommes que nous ayons parmi nous : ces ennemis de la tranquillité publique... infâmes spéculateurs... flâteurs de toutes les passions et les erreurs des habitants... Etres sans principes comme sans patriotisme... spéculateurs de la vie des citoyens... hommes indignes du nom des citoyens... Etres dégradés qui introduisent la contagion au sein de la population... »

P. S.—Les craintes que j'ai exprimées dans l'écrit qui précède, sur le sort du malheureux habitant de St. Joseph, cette victime des Eteignoirs, se sont réalisées. Il n'a pu être arrêté parce qu'il a fui dans les bois ! Le fait nous est attesté par les journaux de Québec. Les Eteignoirs de Berthier, de Nicolet, de St. Martin, des Trois-Rivières, vont-ils venir au secours de leur victime ? ou vont-ils la laisser mourir de froid dans les forêts ? Le correspondant de la Revue Canadienne avait bien raison de dire que, si l'humble habitant de St. Joseph était coupable, il existait encore un plus grand coupable; c'était l'administration du jour qui, en secret, protège ces Eteignoirs « ces spéculateurs de la vie des citoyens ! » Est-ce que lord Elgin n'ouvrira pas les yeux ?

NOUVELLES DIVERSES

Rien de nouveau en ville touchant la dissolution du parlement et les élections générales. Le Herald dans son numéro de vendredi dernier prétend que les rumeurs à ce sujet ne sont pas fondées; qu'il y aura une courte session en février; qu'on laissera par conséquent le présent parlement mourir de sa belle mort et que les élections générales auront lieu durant l'été. Nous espérons encore qu'il en sera ainsi, mais on se saurait trop se mêler d'une administration comme celle qui pèse maintenant sur les destinées du Canada. Nos ministres actuels aimeraient rien tant que de prendre le pays par surprise. Ils ont beau faire, cependant, l'opinion publique sait à quoi s'en tenir aujourd'hui sur leur compte, et comme disait ce jour passé le Herald: "That His Excellency's present cabinet has but a slight and precarious hold upon the good opinion and confidence of their supporters, is a fact abundantly evident."

L'enquête du Coronaire qui siégeait depuis le 28 octobre sur le corps de McLane a été close samedi dernier, un verdict de meurtre volontaire a été rendu contre James Carroll.

C'est très laid.—Messieurs les vendeurs de lait de cette localité viennent d'augmenter le prix du lait de moitié, vu la cherté du foin et des grains.

Les affaires de la Banque de Montréal se transigent depuis hier à la nouvelle et magnifique bâtisse de la Place d'Armes, dont les directeurs viennent de prendre possession.

La Banque du Peuple qui comme on sait a fait l'acquisition de l'ancienne maison de la Banque de Montréal y fait faire quelques réparations avant de l'occuper.

La Banque d'Epargnes de la Cité et du District de Montréal occupera dans un mois le local actuel de la Banque du Peuple, rue St. François Xavier.

Nous apprenons avec regret que notre digne maire, J. E. Mills, éer. est frappé du typhus; ce regret nous n'en doutons pas sera partagé par la population de Montréal. M. Mills est victime de son zèle à secourir les pauvres émigrés. Durant toute la saison, il les a visités une ou deux fois par jour aux sheds et il a fait tout en son pouvoir pour améliorer leur condition et être utile à la ville. Nous espérons qu'il sera bientôt rétabli et rendu à la société dont il a toujours été un des membres les plus honorables et les plus utiles.

Table with 3 columns: Expédiés, Emmagasines, Mains en 1847. Rows for 1847 and 1846.

Le Steamer français le Philadelphie, est attendu à New-York depuis quelques jours. Le télégraphe n'a pas encore annoncé son arrivée. Le prochain steamer de la ligne Cunard est attendu à Boston aujourd'hui. La malle anglaise sera ici vendredi à samedi.

Suite de l'Intempérance.—Un journal du Haut-Canada nous apprend qu'une femme nommée Parsons dans un état d'ivresse est tombée sur le plancher et quand on a voulu la relever elle était morte !

DIVISION DU DISTRICT DE MONTREAL.—Nous lisons le passage suivant dans le Packet de Bytown du 23 octobre :

« On prépare actuellement un Bill pour la Division du District de Montréal; il sera présenté durant la prochaine session par le Procureur-Général-Est. On formera un nouveau District qui comprendra, nous dit-on, tous les Townships du Bas-Canada situés au-dessus de la Seigneurie d'Argenteuil. Aymer sera probablement la Capitale du nouveau district. C'est ici une concession de la part du Gouvernement qui sera d'un grand avantage pour le Comté de l'Ottawa. Les habitants des Townships supérieurs ont depuis très-longtemps agité cette mesure, et c'est sans doute bien satisfaisant pour eux d'apprendre qu'à la fin on leur accorde l'accomplissement de leurs desirs. »

Tableau hebdomadaire des enterrements à Montréal du 24 au 30 octobre.

Hommes, 10—Femmes, 8—enfants, 37—55 Desquels étaient émigrants 5—De la Cité, 50.

MALADIES.

Typhus, 8 ; Autres fièvres, 2 ; Dysenteries, 6 ; Dentition, 1 ; Consommation, 1 ; Marasme, 10 ; Apoplexie, 1 ; Débilité, 2 ; Rougeole, 1 ; Picote, 2 ; Inflammation, 2 ; Morts-nés, 2 ; Hydrocephalus, 1 ; Cauchuche, 1 ; Delirium-Tremens, 1 ; Phthisis, 2 ; Assassinés, 2 ; Inconnue, 4—Total 50.

AGES.—au-dessous de 1 an, 13 ; 1 à 2, 6 ; 2 à 5, 7 ; 5 à 10, 2 ; 10 à 20, 4 ; 20 à 30, 5 ; 30 à 40, 4 ; 40 à 50, 4 ; 50 à 60, 2 ; 60 à 70, 2 ; 70 à 80, 1.—Total, 50.

De quelle nation : Irlandais 19 ; Canadiens-français 21 ; Canadiens-anglais 2 ; Anglais 1 ; Ecossois, 6 ; Américains, 2.—Total 50.

T. WILEY, chef de police. Montréal, 30 octobre 1847.

Propriétés publiques à Washington.—Le commissaire des bâtisses publiques dans un rapport récent donne les détails suivants des propriétés des Etats-Unis à Washington.

Table listing various properties and their values, including Maison du Président, Batiments des cours, Capitale et terrains en dépendants, etc.

NAUFRAGE.—Nous avons encore aujourd'hui la triste tâche d'enregistrer un nouveau sinistre au milieu duquel huit personnes ont perdu la vie. Le matin du 13 octobre, par un fort vent du sud-est, est la goëlette du capitaine Stecler, de Matane, se rendant à Québec de Ste. Anne-des-Monts où elle s'était chargée de poisson, a fait côte à la Trinité, au pied de la Pointe des Monts, les personnes qui ont péri dans ce naufrage sont l'é-

pusse d'un nommé Sénéchal dit Lapierre et ses quatre enfants, de St. Roch des Aulnais; Jean Vion et Achille Pelletier de Ste. Anne des Monts et un matelot de Matane nommé Bouchard. Le reste de l'équipage s'est sauvé. Canadien.

MEXIQUE.

Le sort futur du Mexique.—Nous n'avons aujourd'hui aucune nouvelle du Mexique. Le dernier Courrier des Etats-Unis nous apprend que la presse américaine s'occupe beaucoup du sort futur du Mexique et que le cabinet de Washington en fait aussi le sujet de sa tendre et inquiète sollicitude. En effet, il semble prendre son parti et ce parti n'est rien moins que l'absorption future et complète du Mexique.

Il n'a donc point encore en son entier cette conception gigantesque et téméraire, il vient même de la désavouer à moitié dans l'Union, mais ce désaveu confirme plus l'accusation qu'il ne l'infirme. Voici en effet comment s'exprime le journal officiel: Le National Intelligencer et le Baltimore American parlent de la conquête du Mexique entier, comme si ce but avait été mis en avant et défendu par l'Union. C'est une assertion tout à fait gratuite et sans fondement. Nous n'avons jamais entendu déterminer l'étendue de la portion du territoire mexicain que notre gouvernement doit exiger sous forme d'indemnité. Mais il existe, dans une grande masse de notre peuple, un sentiment dont l'intensité croît chaque jour, d'après notre jugement; ce sentiment c'est que l'accueil fait par le Mexique à nos offres de paix et la reprise des hostilités qui en a été la suite, constituent un nouvel outrage des Mexicains contre nous et exigent des réparations nouvelles et additionnelles dans les conditions d'une paix future. La nature et l'étendue de ces réparations additionnelles varieront suivant les circonstances et dépendront de la conduite future des gouvernements mexicains. La guerre doit être poursuivie désormais jusqu'à ce que le Mexique demande la paix. Le pays tout entier est d'accord aujourd'hui que la guerre doit être faite dorénavant aux frais et aux dépens de l'ennemi. De ce principe découle évidemment cette conséquence que, si la guerre se prolonge indéfiniment, comme cela est très probable, il ne faudra rien moins que le Mexique entier pour indemniser les conquérants, des frais énormes de la conquête. Mais la pensée intime de l'Union se révèle plus éloquemment encore par le rapprochement suivant.

Dans le même numéro et quelques lignes plus bas, cette feuille publie, sur la même question, un article de trois colonnes, signé Wayne, et qu'elle appelle une "production vigoureuse digne de considération." Or, cet article se termine ainsi: "Les Etats-Unis, nous l'espérons, ne céderont pas, et si l'aveugle folie des Mexicains ne donne au débat d'autre solution que l'extermination d'un des deux empires, nous espérons que les Etats-Unis aborderont cette solution comme elle doit être abordée. Nous devons remplir nos destinées; si ce peuple fatigué ne doit être content qu'en étant réduit à devenir une des provinces des Etats-Unis, il devra être satisfait!" Depuis longtemps le Sun de New-York, dont les relations avec le cabinet de Washington sont fort intimes, préche l'annexion du Mexique tout entier, et avant-hier, le Herald, qui n'est pas sans quelques rapports avec le même cabinet, a arboré la même pensée en tête de ses colonnes. "Nous regardons comme un mal, dit-il, l'annexion immédiate du Mexique; mais puisque nous sommes forcés de le subir, nous devons l'aborder avec vigueur, en hommes et comme il convient à une grande nation. Les avantages commerciaux de cette incorporation sont d'une abondance magnifique. Elle ajoutera l'or et l'argent à la masse de nos exportations. L'Europe dépendra ainsi de notre république pour sa nourriture, ses vêtements et ses métaux précieux!"

Mariages.

En cette ville, le 29 par le révérend M. Guerot, E. N. Burroughs, D. D. S., de cette ville, à Dame Elizabeth Mary Dubson, veuve de feu Robert Armar, cer. A St. Thomas, le 26, par Messire Beaubien, curé, Louis Nico, cer., à Dlle Vitaline Belanger. —Le même jour, par Messire Kirouac, vicaire, M. Prudent Robin, à Dlle Marie Langlois.

Décès.

A St. André d'Argenteuil, le 21, John Pyke, cer., M. D., 24 fils de M. le Juge Pyke, âgé de 36 ans.

MAGASIN

Marchandises Seches.

ROBERT FORESTER a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN sur la rue Notre Dame No. 108, coin de la rue St. Jean-Baptiste, là où il offre à vendre un assortiment de Marchandises Seches qui seront vendus à des prix très réduits parmi lesquels se trouvent les articles suivants: Drap supérieur de toutes couleurs, Drap Castor, Drap pilot, Plaid de toute sorte, Colonne, Orléans, Mérino, Alpacat, Etoffe, Casimir, Couverte, Mouseline de laine, Cashmere, Flanelle, Indienne Gumthane, Toile fine, Velours de soie, Rubans de toute sorte, Bas de toute grandeur, Collet pour Dame et Monsieur, Satin, coton de toute sorte et un assortiment général de châles &c. &c. Montréal, 2 nov. 1847.

NOYÉ devant Longueuil, le 22 octobre TOUSSAINT DEBUC, respectable cultivateur de Longueuil. Les personnes qui retrouveront son corps, voudront bien en donner avis à l'instant à M. Brassard. Curé de Longueuil, ils seront payés de leurs aides et de leurs peines. Les détails suivants pourront aider à le reconnaître: grandeur 5 pieds et 6 pouces, cheveux châtains, fausse chemise de flanelle rouge, chemise de coton carré caléon de coton blanc, pantalons d'étoffe grise, veste de drap noir, gilet de drap noir, capot d'étoffe grise, bas de laine grise, bottes noires et col noir. 2 nov.

AVIS. TOUTES personnes ayant à leur soin ou possession aucun ARGENT, MARCHANDISES, BIENS-MEUBLES ou EFFETS qui auraient été volés appartenant à des Emigrés, maintenant MORTS, ou appartenant maintenant à des Emigrés MALADES, sont par les présentes requises DE L'ES LIVER sans délai au sousigné, qui a dûment été autorisé par SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL EN CONSEIL, en date du 25 Octobre courant, à recevoir ces Argent, Marchandises, Biens Meubles et Effets. JOS. CARY, Inspecteur Génl. Montréal, 25 Octobre 1847.—2 nov.

Les propriétaires de Journaux dans la province publieront trois fois l'avis de décès dans leurs journaux respectifs. Ceux qui publient en langue française le feront en cette langue.

LE REPERTOIRE NATIONAL OU RECUEIL DE LITTÉRATURE CANADIENNE.

"Les chefs-d'œuvre sont rares et les écrits sans défaut sont encore à naître." (Le Canada de 1837.)

PROSPECTUS.

Nous soumettons aujourd'hui, au public Canadien, le projet d'une compilation, qui, suivant l'avis d'un grand nombre d'hommes instruits, devra être très utile aux jeunes gens studieux, aux écrivains du Canada, et très intéressante pour les personnes qui aiment la littérature nationale et qui voudront étudier son enfance, ses progrès et son avenir.

Nous voulons donc réunir dans deux volumes les meilleurs productions des littérateurs Canadiens, maintenant éparpillés dans les nombreux journaux franco-canadiens qui ont été publiés depuis un demi-siècle. Après avoir fait de longues et attentives recherches, et consulté des écrivains distingués, nous sommes convaincus, et nous le disons sans crainte d'être démenti plus tard, que la reproduction d'un bon choix des meilleurs écrits Canadiens sera certainement honorer au pays et à ses écrivains.

La littérature Canadienne, il est vrai, ne se compose encore, pour ainsi dire, que de simples essais, en vers ou en prose, pour la plupart l'œuvre de jeunes gens dont le goût n'était pas encore bien formé, et que les études et la connaissance du monde n'avaient pas encore mûris. Mais un milieu des défauts de composition, et souvent des incorrections de style, le talent étincelle et brille, comme l'électrique à travers de légers nuages.

Grand nombre de ses essais, toutefois, sont évidemment l'œuvre d'hommes au goût sévère, aux fortes études, aux vastes connaissances, qui se sont inspirés des beautés du pays, des belles mœurs du peuple, et d'une nationalité naissante et déjà combattue. A part quelques volumes et quelques pamphlets, tous ces essais se trouvent éparpillés dans les énormes volumes des journaux périodiques. Jetés sur des feuilles poliques, comme quelques fleurs dans un gouffre, ils ont disparu pour toujours, et une main amie ne les ramène plus que pour les faire revivre sous une forme plus légère, plus gracieuse et plus utile.

Nous pensons qu'entre le mérite de retirer de l'oubli, comme nous venons de le dire, des écrits d'un grand mérite sous le rapport littéraire et sous le rapport national, le Répertoire aura aussi l'effet d'engager un bon nombre d'écrivains éminents à reprendre leurs travaux littéraires, et tous ses jeunes gens à travailler avec énergie à éléver leurs productions. Car nous le tenons pour certain, et qui jette le dégoût dans l'âme des écrivains Canadiens, c'est de voir le fruit de leurs études et de leurs travaux passer avec les journaux périodiques dans un oubli éternel. Mais lorsqu'ils auront leur place dans le Répertoire National, qui pourra être continué d'époque en époque par les amis de leurs pays, ils travailleront d'avantage et mieux.

Quant à nous, si, par nos recherches, nous pouvons ajouter un nouveau fleuron à la couronne nationale, nous serons amplement récompensés de nos veilles et de notre labeur.

NOTRE PLAN. Le Répertoire National formera un recueil des meilleurs écrits publiés en Canada. Le recueil se composera de deux volumes de 351 pages, imprimés sur beau papier et avec de beaux caractères, dont le présent prospectus est un échantillon.

Le recueil sera publié par livraisons. Il en sortira une de 32 pages octavo tous les quinze jours. Les écrits porteront la date de leur première publication, et seront insérés dans le Répertoire, sans subir aucun changement, afin que le lecteur puisse juger de l'exactitude des auteurs, et comparer les progrès qu'a faits la littérature à différentes époques. Pour bien faire connaître ces différentes époques, il sera nécessaire de quelques d'insérer des écrits de peu de mérite, mais alors le nombre en sera très restreint. Lorsque les noms des auteurs seront connus ils seront mis en toutes lettres, au bas de leurs productions.

Chaque volume sera accompagné d'une table alphabétique des matières y contenues. Le prix sera de QUATRE PIASTRES pour l'ouvrage ou dix chèques par volume, payables après la publication de la première livraison de chaque volume.

Des listes de souscription seront déposées chez les principaux libraires de Québec et de Montréal, et au cabinet de lecture de l'Institut Canadien. La publication sera commencée aussitôt que deux cent cinquante souscripteurs auront inscrit leurs noms sur les listes. Et le compilateur s'engage à compléter les deux volumes, une fois qu'il en aura commencé la publication. S'adresser, franc de port, au sousigné, chez MM. Lovell et Gibson, Montréal.

J. HUSTON, Membre de l'Institut Canadien. MARCHAND-TAILLEUR. Le Soussigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il a reçu de ses nombreuses pratiques, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général qu'ayant reçu son assortiment d'automne et d'hiver, il est prêt à exécuter toutes commandes qu'on voudra bien lui confier. Les personnes désirant fournir leur drap seront servis avec la même attention et la même ponctualité. CH. GAREAU. 29 oct.

J. D. BERNARE a transporté son magasin de la rue des Commissaires à la rue St. Paul, No. 168, batière de J. L. Beaujry, Ker.

ENCOURAGEMENT AUX NOUVEAUX ABONNÉS DE LA REVUE CANADIENNE Primes extraordinaires.

18 ALBUMS DONNES POUR RIEN.

A DATER de ce jour, ceux qui s'abonneront à la REVUE CANADIENNE et à l'ALBUM LITTÉRAIRE ET MÉDICAL, pour un an et paieront leur abonnement d'avance, SIX PIASTRES en souscrivant, recevront comme PRIMES et GRATUITS 18 LIVRAISONS DE L'ALBUM formant plus de 600 pages de matières littéraires et plus de 60 pages de musique, tout cela pour RIEN, c'est-à-dire plus que la valeur de l'abonnement. A la veille de l'hiver c'est une excellente occasion de se procurer des lectures agréables et instructives à grand marché; pour SIX PIASTRES seulement vous aurez ainsi La Revue Canadienne et l'Album, pour 12 mois et 18 Albums en sus pour rien. (Écrire franco.) Les journaux français du Canada, qui veulent secondar nos efforts à répandre le goût des lettres et des arts parmi nos populations, voudront bien en retour de l'Album que nous leur adressons, reproduire cet avis pendant un mois, dans leurs colonnes. Nous leur rendrons compte de cette faveur de la même manière, dans un autre occasion. Montréal, 8 oct., 1847.

INSTITUT CANADIEN. L'ELECTION GENERALE des Officiers de l'Institut Canadien aura lieu, JEUDI, le 4 Novembre prochain, à 8 heures précises P. M. Par ordre, V. P. W. DORION, Sec. Archiviste. 29 octobre 1847.

LA SAINTE CATHERINE. Les Jeunes Canadiens de cette ville qui désirent fêter la Fête de Ste Catherine, (anciennement fete Canadienne) ont pris de l'assemblée, MARDI, le 2 de Novembre prochain, à l'Hôtel Domergue, à 8 heures P. M., l'effet de nommer un comité pour faire les préparatifs nécessaires. 29 oct.

RECEMMENT reçus et à vendre par le soussigné les articles suivants, à 10 POUR CENT meilleur marché que partout ailleurs: 100 nallies Cigares, Principia "Justo Saenz" 150 do do Havana de meilleur choix 900 nallies Cigares ordinaires, 100 par boîte 75 do Tabac Cavendish 16 200 do Honey Dew 5 50 do do de livre 15 Hay bonis tabac en feuille Virginie 50 boites de Pipes

Une grande variété de Tabatières, Boîtes à tabac, Pipes de goût, Tabac fraich en papier et autre propre pour un magasin de détails. Un grand nombre d'articles trop long à détailler. L. LYONS & CIE. 29 oct.

VERNIS SUPERIEUR. POUR TUYAUX DE POELES, A vendre par M. PARKER & CIE. Pharmaciens, 109, rue Notre-Dame, Vis-à-vis la rue St. Jean-Baptiste. 29 oct.

STEAMBOAT A VENDRE. DES SOUMISSIONS adressées au Soussigné, seront reçues à ce bureau jusqu'à MARDI, le SECOND jour de NOVEMBRE prochain, pour l'achat du Steamboat "VERCIE" bon pour la rampe, qui est maintenant à SOREL, avec son Equipage de quarante chevaux, manufacturé à la Fonderie Ste Marie. Termes de paiements—un tiers au comptant en signant le contrat de vente, —un tiers payable dans douze mois et l'autre tiers dans dix-huit mois avec intérêt du jour de la vente.

Les noms de deux personnes responsables doivent être inscrits dans les Soumissions comme se portant cautions volontairement pour le paiement des deux derniers versements. On peut visiter le vaisseau, à Sorel, en s'adressant à la personne qui l'a en charge. (Signé) THOMAS A. BEGLY, Secrt. Trav. Pub. Département des Travaux Publics, Montréal, 19 oct. 1847.

La vente du soleil Steamboat aura lieu, par Enean Public, JEUDI, le QUATRE Novembre prochain, à MIDI, au Bureau du Département des Travaux Publics où toutes autres informations nécessaires seront données. THOMAS A. BEGLY, Secrétaire. Département des Travaux Publics, Montréal, 23 oct. 1847.

CORPORATION DE MONTREAL. TOUTES personnes endettées envers la Cité de Montréal, pour Cotisation, Curée, Taxe ou autrement, sont notifiées de PAYER IMMEDIATEMENT entre les mains du Trésorier, à défaut de quoi ELLES SERONT POURSUIVIES pour le recouvrement du montant de leurs dettes, sans distinction. Ed. DEMERS, Trésorier de la Cité. Bureau de la Trésorerie de la Cité, 15 septembre, 1847.

A. DESMARAIS, NOTAIRE, RUE ST. VINCENT. INFORME les personnes du Haut-Canada, qui auraient quelques affaires à transiger pour achat ou vente de terre ou SERF, qu'il s'en chargera à des conditions très modérées. Montréal, 26 oct.

Chemin de Fer DU SAINT-LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE. AVIS AUX ENTREPRENEURS.

SEULEMENT POUR LA DIVISION DE MONTREAL.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues au Bureau, jusqu'au NEUVIEME jour de NOVEMBRE 1847, pour fournir des MATERIAUX et construire en entier ou en partie la CLOTURE nécessaire dans la division susdite, (du dit Chemin de Fer) commençant au fleuve de St. Laurent et se terminant au Village de St. Hyacinthe, distance d'environ 30 milles. Les dites soumissions devront fixer un prix par arpent ou 180 pieds français, pour une bonne clôture en piquets et en traverses.

La dite clôture devra contenir quatre fortes liesses ou perches dont les extrémités seront liées aux poteaux par des mortaises. Et aussi des propositions fixant un prix par arpent ou 180 pieds français pour une clôture à être construite avec des poteaux et des planches. Les poteaux seront d'épave: ou de cèdre, de sept pieds et demi de long six pouces de diamètre au plus petit bout, et enfoncée dans la terre de trois pieds et demi. Les planches seront de pin ou de pruche, à angle droit sans gros nœuds (si c'est en pin sans nœuds, (aubette) de six pouces de large et pas moins d'un pouce et un quart d'épaisseur avec un appui au centre bien cloué, et quatre planches de hauteur. Les poteaux ne seront pas éloignés de plus de 11 pieds et demi les uns des autres. Où le terrain sera inégal, c'est-à-dire où on trouvera des hauteurs, les poteaux devront être mis dans une semelle de cèdre de 4 pieds de long avec un tenon à travers la dite semelle de trois pouces d'épaisseur, arrêtée par une cheville de cèdre, la dite semelle restant toujours sur le sol et arrêtée chaque bout par des pierres plates.

Chaque terre où une barrière sera nécessaire, les poteaux devront être plantés à 12 pieds de distance, l'un d'eux devant avoir 10 pieds et demi de longueur et enfoncé en terre à une profondeur de 4 pieds. On recevra aussi des Soumissions dans le même temps et le même lieu pour fournir des matériaux, et construire et suspendre toutes les barrières au bout des terres où des barrières seront nécessaires, les dites barrières devant être de 12 pieds et 4 pouces de longueur et de 3 pieds de hauteur, avec 3 barres de six pouces de largeur et un pouce et un quart d'épaisseur, les poteaux devant être 4 x 4 sur 6 pieds 9 pouces, et de 3 pieds 7 pouces de longueur. Les poteaux seront mortisés pour recevoir les traverses, et les barrières seront liées de l'extrémité de la place pour l'insuspendre jusqu'au bas par une traverse en fer diagonale de la même largeur et épaisseur et bien liée avec des clous forgés. Le bois doit être de pin, exempt de gros nœuds et d'aubelle. Les fonds et les poteaux devant être fait du meilleur fer et les modèles peuvent être vus à la chambre de l'ingénieur, au dit bureau.

Le tout devant être terminé le ou avant le 1er jour d'AOÛT 1848. Les personnes inconnues aux Directeurs ou à l'ingénieur en charge, qui offriront de contracter, devront accompagner leurs propositions de renseignements convenables sur leur caractère et leur habileté. L'entrepreneur sera requis de donner des cautions pour l'exécution fidèle de l'ouvrage. Les soumissions devront être adressées comme suit: "Propositions pour la clôture du chemin de fer" et adressées à THOMAS STEERS, Geuyer, Secrétaire, No. 18, petite Rue St. Jacques, Montréal. THOMAS STEERS, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, Montréal, 11 oct. 1847.—15.

CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE. Aux Entrepreneurs EN BOIS.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues au Bureau de la Compagnie, No. 18, Petite rue St. Jacques, Montréal, jusqu'au NEUVIEME jour de NOVEMBRE 1847, pour fournir le BOIS nécessaire à la construction du Chemin de Fer depuis la Rivière Richelieu jusqu'au village de St. Hyacinthe, une distance de 15 milles, pour être livré le ou avant le 1er jour d'AOÛT 1848 courant: la moitié devant être livrée à la Rivière Richelieu, près de Belœil et le reste au village de St. Hyacinthe, savoir: LAMBOURDES, — 170,000 PIEDS.

Seines de 8x12 pouces, quarrés, de la longueur de 18, 27 et 36 pieds et 1 tiers chaque, consistant dans la meilleure qualité de bois de Pin ou d'Épave rouge bien conditionné; aussi 22,500 traverses de madrier de Chêne ou d'Épave rouge de 2 1/2 pouces d'épaisseur sur 6 pouces de largeur et de 8 pieds de longueur. Le tout devant être de bon bois, sain et bien conditionné, exempt de nœuds noirs et de perçures et de même épaisseur, et dans tous les cas exempt d'aubier. Les soumissions seront aussi reçues dans le même espace de temps pour livrer tout ou une partie du bois à Sorel.

Les personnes qui feront des propositions détermineront la quantité et l'espèce de bois qu'elles fourniront à chacune des places nommées ci-dessus, le prix par pied courant de chacune des espèces de bois et le prix de chaque traverse de Chêne ou d'Épave. Les personnes inconnues aux Directeurs ou à l'ingénieur en charge de contracter devront accompagner leur proposition de renseignements satisfaisants sur leur caractère et leur habileté. Et dans tous les cas où une proposition sera acceptée, et un contrat passé, le contracteur sera obligé de donner les noms des personnes responsables pour l'exécution fidèle du contrat, suivant les conditions convenues. Les propositions seront adressées au Secrétaire THOMAS STEERS, Geuyer, No. 18, petite rue St. Jacques, Montréal. THOMAS STEERS, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, Montréal, 11 oct. 1847.—15.

AQUEDUC DE MONTREAL. AVIS PERIODIQUE.

CEUX qui prennent l'EAU de l'AQUEDUC, sont notifiés par les présentes de prendre les précautions nécessaires pour empêcher leurs tuyaux d'être atteints par la gelée durant l'hiver prochain. La direction de l'Aqueduc ne sera pas responsable des dommages causés aux tuyaux par la gelée et du manque d'eau qui pourrait en résulter. Toutes personnes qui désirent discontinuer de prendre l'eau de l'Aqueduc le 1er novembre prochain, en donnant avis au bureau de l'Aqueduc d'ici à cette date, autrement elles seront censées continuer pour un autre semestre. Bureau de l'Aqueduc, 29 oct. 1847.

CORPORATION DE MONTREAL.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITÉ, Hôtel-de-Ville, 16 août 1847.

AVIS public est par le présent donné à tous ceux qui doivent à la Cité de Montréal, pour Cotisation, Curée, Taxe sur leurs chevaux, ou autrement, de venir payer sans délai.

Avis public est de plus donné que les livres des colporteurs pour les Quartiers Ste. Anne et St. Antoine, pour l'année courante, sont préparés et sont mis dans le Bureau du Trésorier de la Cité, et sont prêts à être examinés par le public afin que ceux qui se croiraient lésés par les cotisations ou par les sommes chargées sur leurs propriétés, meubles ou immeubles, puissent faire application au Conseil de Ville pour telle diminution que les circonstances de leur application peuvent justifier; pourvu que telle application soit faite d'ici à trois semaines de cette date. Un Comité du Conseil sera nommé pour faire droit sur les applications, lesquelles doivent être adressées par écrit et laissées au Bureau du Trésorier de la Cité accompagnées de Baux ou autres pièces justificatives. Ed. DEMERS, Trésorier de la Cité. 19 oct.

A VENDRE

PAR LE SOUSSIGNÉ:— 4000 POCHES de 2 minots de vraie Toile canadienne, 4000 poches de 2 minots toile croisée meilleure qualité, 300 do do toile de Forfar do do 6000 do 1 minot et demi d'Ognaburg, 15 balles Couvertes de Makinac, 6 do do à Rose et de Bath, 7 do do à pointes radicales et charnières, 5 do do à chevaux, 200 doz. Gants de peau d'agneaux blancs, 150 do do de dames de Kid avec pelletterie, 500 do Milaine de cuir avec pelletterie, 200 Ceintures rouges, Avec un assortiment général de SOIRIE, TOILE et MARCHANDISES DE LAINE. JEAN BRUNEAU. 19 oct. 1847.

P. GENDRON, IMPRIMEUR.

21, RUE ST-VINCENT, MONTREAL. L'HONNEUR d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir une IMPRIMERIE au No. 21, rue St-Vincent, à l'étage supérieur de la maison occupée par M. J. B. Rolland, Libraire, où il recevra avec reconnaissance toute impression que l'on voudra bien lui confier, telle que: Livres, Pamphlets, Catalogues, Billets d'enterrements, Cartes d'adresse, Circulaires, Chèques, Folices d'Assurance, Traites, Cartes de visites, Programmes de spectacle, Annonces de diligences, Connaissances, etc. Le tout sera exécuté avec goût et célérité. Le soin que M. G. apportera aux ouvrages qui lui seront confiés, lui fait espérer une part d'encouragement qu'il sollicite bien respectueusement. Tout le matériel de son établissement est NEUF. Prix très réduits. 7 septembre, 1847.

AUX ETUDIANTS.

CEUX des Etudiants en Médecine qui désireraient pensionner en cette ville, trouveront chez M. St. JULIEN des voitures pour les conduire à leurs Cours matin et soir. 26 oct.

ECOLE DE Médecine et de Chirurgie.

LES lectures à cette école, incorporée, commenceront le 1er NOVEMBRE prochain, et finiront le DERNIER d'AVRIL. Les lectures, à l'avenir seront données qu'en français, comme suit: L'Anatomie... Dr. BIRARD. Les Accouchements... ARNOLDI. La Pratique de la Médecine... BANGLEY. La Chirurgie... MONRO. La matière méd. et la thérapeutique... J. E. CODRAN. La Chimie... SUTHERLAND. L'Institut de médecine ou physiologie... PELTIER. La médecine légale... BOYER. La Chimie Médicale... BADGLEY. La Clinique Chirurgicale... ARNOLDI. N. B. Les élèves qui auront complété leurs cours à cette école pourront avoir le degré de l'Université du Collège McGill d'après un arrangement fait entre ces deux institutions, et en prenant un "Annus Medicus," à ce collège. WILLIAM SUTHERLAND, M. D. 22 sept. 1847.

DOMESTIQUE DEMANDEE.

On a besoin dans une famille de cette ville d'une personne bien recommandée. Il faut qu'elle sache faire la cuisine. S'adresser au bureau de la Revue Canadienne.—8 oct. 1847.

TERRE A VENDRE.

A VENDRE une excellente TERRE située sur le chemin de Lachine à six milles de Montréal, etc. à trente pieds du chemin de fer, contenant 50 arpents, dont 10 en bois de bout. S'adresser à M. Fr. Bonin, rue St. Antoine, ou au sousigné aux Tanneries des Rolland. JOSEPH LETOURNEUX. Montréal, 23 sept. 1847.

TROUVE.

MERCREDI dernier, dans la rue ST. LAMBERT, une horloge contenant quelques PIASTRES, le propriétaire pourra la ravoir en s'adressant au No. 35, rue St. Laurent, et en payant les frais de cette annonce. 29 oct. 1847.

Aqueduc de Montreal.

ARRERAGES POUR EAU.

TOUTES personnes endettées envers l'AQUEDUC pour arrérages pour l'usage de l'EAU, sont par le présent notifiées de payer avant le DIX Septembre courant, entre les mains du Trésorier de la Cité; à défaut de quoi elles seront poursuivies pour le recouvrement du montant de leur dettes. Et toutes personnes qui prennent actuellement l'EAU de l'Aqueduc et qui n'ont pas payé, sont aussi notifiées de le faire d'ici au DIX du courant, et à défaut pour elles de se conformer à cet avis, elles sont averties que l'eau leur sera retirée sans distinction aucune. J. E. DEMERS, Trésorier de la Cité. Bureau du Trésorier, 1 sept. 1847.

NOUVEAUX OUVRAGES FRANÇAIS

Le Soussigné a dernièrement reçu un assortiment de LIVRES FRANÇAIS parmi lesquels sont les suivants : Dictionnaire de l'Industrie Manufacturière, commerciale et agricole. 2 vols. Œuvres complètes de C. Delavigne 3 vols. 80. Histoire de France depuis le 18 Brumaire, jusqu'à la paix de Tilsitt, par M. Bignon. La Dame de Monsoreau, par Alex. Dumas. Le Juif Errant, par Eugène Sue. Les nuits du père La Chaise, par Léon Gozlan. Clothilde, par A. Karr. Souvenirs d'un enfant du peuple, par M. Masson. Pélerinage d'une Jeune Fille, du canton d'Unterwalden à Jérusalem. Jane La Pale, par H. de Balzac. Les Petits Emigrés, par Madame de Genlis. Les Réprouvés et les Élus, par Emile Souvestre. Le Boudoir et la Mansarde, Dom Giguada. Au jour le jour, par F. Soulié et beaucoup d'autres ouvrages français par les auteurs les plus populaires. JOHN MCCOY, Grande rue St. Jacques. 7 sept. 1847.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE.

La Société offre en vente DEUX des HUSSEY'S REAPING MACHINES, Machines pour moissonner, en très bon ordre et presque neuves. Par ordre, A. MONTREUIL, Secrétaire 17 août.

COMMIS DEMANDÉ.

On a besoin à St. Jean-Dorchester, à la Pharmacie du Dr. MOREAU & CIE, d'un JEUNE HOMME comme commis. Il faut qu'il ait déjà servi dans un établissement de ce genre. Pour plus amples informations s'adresser au Bureau de la "Revue Canadienne." 17 sept.

UNE POULICHE PERDUE OU VOLÉE.

UNE POULICHE NOIRE de trois ans et demi avec une tache blanche sur la lèvre supérieure, la queue coupée en balai, est disparue du Parc du soussigné, dans la paroisse de St. Louis de Terrebonne à deux lieues de l'Église, en haut dans la grande côte sur la rivière, dans la nuit de lundi à mardi. Celui qui la trouvera ou en entendra parler voudra bien en donner des informations au soussigné à Terrebonne et il sera généreusement récompensé. PIERRE-MARIE LIMOGES. Terrebonne, 21 sept. 1847.

PENSIONNAT

DE DEMOISELLES. MADEMOISELLE GIROUARD informe ses amis et le public qu'elle a ouvert un PENSIONNAT pour les jeunes Demoiselles sur la Grande rue du Faubourg Québec, vis-à-vis l'Église MOLSON, où l'Anglais, le Français, la Musique, la Peinture, et le Dessin sont enseignés. 3 sept.

PLACE POUR TOUCHER L'ORGUE.

UNE Demoiselle, qui touche parfaitement l'ORGUE, dont les talents et la capacité sont incontestables sous ce rapport, et dont les recommandations sont des plus respectables, désirerait trouver une place permanente en ville ou à la campagne, dans une église, pour toucher cet instrument. On aura tous les renseignements qu'on puisse désirer en s'adressant au bureau de la Revue Canadienne.—7 septembre 1847.

LECONS DE PIANO.

Mlle ELIZABETH JUSSEM OSE offrir ses services aux familles qui désireraient voir quelqu'un des leurs recevoir des leçons privées pour apprendre à toucher le piano. Élève de M. Labelle, pianiste dont les capacités n'ont pas besoin de recommandation. Mlle E. A. espère partager une part de l'encouragement que le public accorde si libéralement aux professeurs du bel art. Elle donnera des Leçons à domicile ou bien chez elle, rue STE. MARIE, faubourg QUEBEC, vis-à-vis l'Église Molson, où l'on pourra connaître les conditions. 7 septembre 1847.

MANUELS DE TEMPERANCE.

MES SIEURS les Curés et les Instituteurs sont prévenus qu'ils peuvent se procurer maintenant à la Librairie Canadienne d'E. R. FABRE & CIE des MANUELS de la TEMPERANCE reliés, pour l'usage des écoles. Prix : 1s. 3d. chaque. 17 sept.

L'ORIENT,

OU Voyage en Egypte, en Arabie, en Terre Sainte, en Turquie et en Grèce. PAR M. LEON GINGRAS, Prêtre, Membre du Séminaire de Québec.

CET ouvrage en deux volumes in-octavo formant plus de 1000 pages est maintenant prêt et sera livré immédiatement aux souscripteurs à domicile. Deux de la campagne sont priés de préparer le montant de leurs souscriptions; l'ouvrage leur sera transmis ou ils pourront se le procurer de suite en s'adressant à M. G. N. GOSSELIN, agent pour Montréal, No. 96, rue St. Urbain, ou à l'Évêché. Les personnes qui n'y ont pas souscrit pourront s'en procurer en s'adressant de suite à MM. FABRE et Cie vu qu'il n'en n'a été frappé qu'un très petit nombre d'exemplaires au delà de ceux qui ont été retenus d'avance. Montréal, 5 Octobre, 1847.

Aqueduc de Montreal.

ARRERAGES POUR EAU.

TOUTES personnes endettées envers l'AQUEDUC pour arrerages pour l'usage de l'EAU, sont par le présent avisées de payer avant le DIX Septembre courant, entre les mains du Trésorier de la Cité; à défaut de quoi elles seront poursuivies pour le recouvrement du montant de leur dette. Et toutes personnes qui prennent actuellement l'EAU de l'Aqueduc et qui n'ont pas payé, sont aussi avisées de le faire d'ici au DIX du courant, et à défaut pour elles de se conformer à cet avis, elles sont avisées que l'eau leur sera retirée sans distinction aucune. E. DEMERS, Trésorier de la Cité. Bureau du Trésorier, 1 sept. 1847.

Eaux des Sources de Varennes.

Le soussigné avertit le public qu'il a été nommé AGENT pour cette ville, pour la vente des eaux salubres des SOURCES DE VARENNES. Ceux qui désirent s'en procurer voudront bien s'adresser au No. 83 rue Craig. Wm. McDONALD. 1er juin.

AVIS.

LES CENSITAIRES de l'Île de Montréal, de St Sulpice et du Lac des Deux Montagnes sont avisés, 1. Que le délai de sept années accordé par l'Ordonnance 3e. Vict. ch. XXX (8 juin 1840) pour le paiement des arrerages de LODS ET VENTES étant expiré le 8 courant, les dits Lods et Ventes sont maintenant exigibles. 2. Que les taux de Commutation fixés par la dite Ordonnance pour les sept années à courir depuis le 8 juin 1847 au 8 juin 1854, seront comme suit : Au lieu d'un Vingtième..... UN DIXIÈME. " d'un Seizième..... UN QUATORZIÈME. " d'un Douzième..... UN DIXIÈME. Aucun Censitaire ne peut demander la Commutation avant d'avoir liquidé les arrerages sur les terrains qu'il veut commuer. Toute commutation qui ne s'élève pas à £100, est payable comptant; celle montant à £100 et au-dessus, peut, à la volonté du Censitaire, rester sur le terrain, à rente foncière rachatable. Tout nouvel acquéreur qui se présentera pour commuer dans les 20 jours après son acquisition, obtiendra remis de ses propres lods, en payant comptant le montant de la commutation; mais le terme de 20 jours est de rigueur, et ceux qui négligeront de se présenter dans ce temps, auront, en sus de la commutation, à payer les lods et ventes. JOSEPH COMTE, Ptre. Procureur. Montréal, 9 juin 1847.

LAC CHAMPLAIN, LIGNE DU PEUPLE.

TRAJET DE JOUR. La splendide Steamer fin marcheur FRANCIS SALTUS, CAPT. H. G. TISDALE, PART DE WHITEHALL, PART DE SAINT-JEAN, les MARDIS, les LUNDIS, JUDIS, M. RCREDIS et SAMEDIS, M. VENDREDIS, A CINQ HEURES A. M. DÉJEUNER A BORD. PASSAGE-TRE PASSE. Ce vaisseau s'arrête à tous les Ports. 18 mai.

BOTTES ET SOULIERS.

Le Soussigné informe ses amis et le public, qu'il a engagé plusieurs bons ouvriers comme cordonniers et qu'il aura toujours à vendre un bel assortiment des meilleures BOTTES et des meilleurs SOULIERS, à des prix raisonnables, à l'enseigne de la Botte Rouge, Place Jacques Cartier. T. CADOTTE. 3 août.

PRÉCAUTIONS

CONTRERES. M I A S M E S. LORSQU'UNE épidémie s'annonce, il faut bien se pénétrer de cette vérité, que l'organisation ne cherche pas toujours soutènement sous l'attaque, elle cherche à la repousser, et le concours du moral, le calme, la sécurité, le courage, l'énergie sont éminemment utiles. On en a vu, vivant au milieu de foyers pestilentiels, éviter la contagion, au moyen de société aimable, en usant des vins, de la bière et des spiritueux jusqu'à la dose ordinaire pour exciter la gaieté. On recommande donc la sérénité de l'esprit, la propreté du corps, une nourriture substantielle, et pour donner du ton à l'estomac l'aile et le porter... On trouvera l'excellent porter à la BRASSERIE PIGEON. 9 juillet.

Le Bureau de la compagnie du chemin de Fer du Champlain et du St. Laurent, a été transporté au coin de la place de la Douane, nouvelle bâtisse d'W. Dow.

J. P Leprohon, Avocat, A ETABLIE SON BUREAU, RUE ST. VINCENT, No. 8—Octobre

O. MORIN, NOTAIRE PUBLIC. Office avec L. S. MARTIN, No. 6. RUE ST. LAURENT. 6 juillet, 1847.

DR. MACDONNELL, A Déménagé de la rue Craig, Au No. 51 Grande Rue Saint Jacques.

ROMUALD TRUDEAU, APOTHCIAIRE. A transporté sa Pharmacie du No. 106, rue St. Paul au No. 111, au coin de la rue St. Jean-Baptiste.—18 mai

PIANO A VENDRE. UNE personne qui part pour l'Angleterre, désire vendre un Piano de manufacture anglaise, valent £50 n'ayant que deux ans d'usage. L'instrument sera garanti de lere qualité, et restant d'accord 12 mois de mai—25 mai.

LE RICHELIEU. A partir d'AUJOURD'HUI, le 1er Octobre, le steam-boat RICHELIEU laissera le port de Montréal à TROIS heures P. M. Le fret devra être livré sur le quai au moins une heure avant le départ. 1er oct.

CIDRE EN BOUTEILLE. Le Soussigné offre en vente une grande quantité de CIDRE EN BOUTEILLES de la meilleure qualité, nouvellement reçu. ED. MERCIER. Hotel Québec, 27 août 1847.



A L'ENSEIGNE DU CASTOR, 122, Rue Saint Paul, Montreal

HABILLEZ-VOUS A GRAND MARCHÉ POUR L'AUTOMNE ET L'HIVER. Marchandises d'Automne et d'Hiver, Hordes Faites. M. L. PLAMONDON a l'honneur d'offrir au public Canadien ses remerciements sincères pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et il annonce qu'il reçoit maintenant et qu'il recevra par les premiers arrivages d'automne un assortiment très considérable de MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER et aussi de HARDÉS FAITES. L'expérience lui ayant appris ce qui convient à notre climat et à nos saisons, et les étoffes que le public préfère, il se flatte que l'on trouvera son choix d'effets et de Hardes supérieur à aucun en cette ville.

M. L. P. OFFRE EN VENTES A DES PRIX RÉDUIES : Table with columns for item, quantity, and price. Items include various fabrics like drap, pilot, and casimire.

LIBRAIRIE & PAPIETERIE, GRANDE RUE ST. JACQUES, A COTÉ DE LA HALLE MÉDICALE DE M. URQUHART.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il a acquis à bonne composition, le grand et magnifique assortiment de MM. ARMOUR & RAMSAY, qu'il a transporté à l'endroit ci-dessus indiqué, où il espère par la modération de ses prix et son attention aux affaires mériter la continuation de la faveur publique si longtemps et si libéralement accordée à ses prédécesseurs. Par les premiers arrivages il attend une addition considérable à son assortiment d'ouvrages anglais dans toutes les branches de la littérature et des sciences, et de Papeterie de goût et ordinaire, avec toutes les nouveautés des derniers mois. Le soussigné reçoit chaque semaine de New-York, Boston et Philadelphie, des copies de tous les livres nouveaux qui paraissent, et il reçoit de même par les steamers de Liverpool chaque mois, tous les ouvrages publiés dans la Grande Bretagne. Ceux qui désirent faire venir des ouvrages d'Europe et des Etats-Unis, ne sauraient trouver de meilleure occasion. Le soussigné a pris des arrangements pour faire exécuter promptement et à bon marché tous les ordres qu'on voudrait bien lui confier pour impressions, reliure, lithographies, gravures sur cuivre et acier, et cadres de tableau. Les commandes pour des LIVRES ET OUVRAGES AMERICAINS sont expédiées chaque SEMAINE, et celles pour des LIVRES, &c. D'ANGLETERRE par chaque STEAMER. JOHN MCCOY. 7 septembre, 1847.

COLLEGE JOLIETTE.

CE BEL ETABLISSEMENT fondé à l'Industrie par la libéralité de l'Honorable B. JOLIETTE, est maintenant placé sous la direction des clercs de St. Viateur. Le plan des études se divise en cinq années, disposé ainsi qu'il suit : 1ÈRE ANNÉE. Eléments de la Grammaire Française et de la Grammaire Anglaise. Arithmétique. Histoire Sainte et cours religieux. Premières notions de Géographie. Histoire ancienne. (en anglais) 2ÈME ANNÉE. Syntaxe des deux langues. Histoire du Canada. Arithmétique et premières notions d'Algèbre et Géométrie et de dessin linéaire. Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique. Style épistolaire et composition dans les deux langues. Histoire Romaine. (en anglais.) Tenue des livres. 3ÈME ANNÉE. Les principes de la Littérature. (Belles Lettres.) Algèbre et Géométrie. Rhétorique. Etude de la Constitution du pays. Histoire de France par la méthode analytique. Histoire d'Angleterre (en anglais) avec notes. Composition et discours en Anglais et en Français. 4ÈME ANNÉE. Physique, Chimie appliquée aux arts, etc. Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc. Astronomie. Compositions Anglaises et Françaises. 5ÈME ANNÉE. Logique, Métaphysique, Morale. Architecture et économie politique. Compositions et discours dans les deux langues.

Les Elèves qui ayant suivi ce cours, désireraient étudier le latin, trouveront, dans le même établissement, des professeurs qui en donneront des leçons à la suite du présent cours. La musique et le dessin seront enseignés régulièrement chaque année, à tous ceux qui ayant une disposition naturelle pour ces arts d'agrément, voudront les apprendre. Il sera laissé à l'usage des élèves une Bibliothèque choisie sous tous les rapports; et un compte exact sera donné du profit qu'on aura fait de la lecture; des prix seront donnés aux meilleurs narrateurs. Des examens publics auront lieu à différents époques de l'année, et une distribution solennelle des prix précèdera les vacances. La rentrée des élèves est fixée au 8 septembre prochain.

CONDITIONS : Enseignement et logement \$12 par an, payable d'avance. Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'établissement. REV. ANT. THIBAUDIER, Directeur. REV. F. I. LAHAYE, Sous-Directeur. M. E. CHAMPAGNEUR, M. N. M. A. FAYARD, M. L. CHRETIEN, M. W. SHEPHERD, Catéchiste prof. Mineur. 20 août.

PONT DE ST. EUSTACHE.

LES Soussignés ayant obtenu le privilège de construire un PONT sur la rivière Jésus, entre St. Eustache et Ste. Rose, au village de St. Eustache, demandent qu'il leur soit soumis des plans et devis pour la construction du dit pont conformément aux exigences de l'acte qui leur en confie le privilège. Lesquels plans et devis devront leur être soumis le 25 du courant, au bureau de L. M. Leprohon, écuyer, à l'Inspection de poste. L. M. LEPROHON, J. A. BERTHELOT. Montréal, 10 août 1847.

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON : Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs, W. Workman, Président. Francis Hincks, A. LaRocque, V. Président. H. Mulholland, John E. Mills, L. H. Holton, Jacob DeWitt, John Tully, Joseph Bourret, Damase Masson, P. Beaubien, Joseph Grenier, T. Drummond, Nelson Davis, Judah. Le VIS est par les présents donné que cette institution paiera CINQ PER CENT sur tous les Dépôts. Les DÉPÔTS sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine. Le Président et le vice Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque. JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier. Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, N° 46 grande rue St. Jacques, à côté de l'Ottawa Hôtel. Montréal, 7 mai, 1847.

LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE DE MONTREAL. EXTRAIT.

1er avril 1847. BALANCE due aux Dépositaires à cet date, par état.....£29350 3 9 Montant déposé depuis le 1er avril à cette date.....£4147 18 6 do retiré.....£21410 13 6 Augmentation depuis le 1er avril.....£20067 5 0 Balance du aux dépositaires ce jour.....£49417 8 9 Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissier.

LIVRES NOUVEAUX.

MAINTENANT en vente, à Librairie des sous-signés, une collection considérable de livres, propres à être donnés EN PRIX ou former le fond d'une BIBLIOTHEQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouve les ouvrages suivants : Bibliothèque de la Jeunesse Chrétienne, en 80, 35 vol. dans la collection Do do do en 12, 70 vol. dans la collection Do do do en 18, 100 vol. dans la collection Do do des Ecoles Chrétiennes en 12, 53 vol. dans la collection Do des petits enfans 32o, 30 vol. dans la collection Do des enfans pieux 32o, 50 do do Do de l'enfance chrétienne 50 do do Chaque volume se vend séparément, —AUSI—. Un assortiment très varié de livres de prières avec reliure ordinaire de 4s. à 80s. la douzaine, do do avec riche reliure et tranche dorée de 18s. à 75s. la douzaine, —DE PLUS—. Une collection de livres de littérature, droit, médecine, etc., etc., etc. reçus par les premiers vaisseaux du printemps. L. GAREAU, Chambly. P. MOREAU, Avocat, Montréal. 10 août.

Le soussigné reçoit maintenant son assortiment régulier de QUINCAILLERIES ET COUPELLERIES, Par les vaisseaux Ann, Safeguard, Mahaica, Chapman, Montezuma et autres. Il recevra aussi quelques Poêles de patron nouveaux, Grilles, Cendriers et Chenets. JAMES FOX, [No. 20, Rue St. Sacrement. 1er juin.

AUX ENTREPRENEURS. LES Personnes qui voudront entreprendre la construction d'un MOULIN à FARINE, dans la paroisse de St-Césaire, Seigneurie Debartzsch, voudront bien s'adresser pour prendre des arrangements au bureau Soussigné. 21 mai. E. S. DE ROTTERMUND

COURS DE LANGUE FRANÇAISE. EN 60 LEÇONS.

Le Soussigné a l'honneur d'informer les familles Canadiennes, les Dames et Messieurs de cette Cité et des environs qu'il commencera ce-jour'hui, un cours suivi et raisonné sur l'art difficile d'écrire la langue Française grammaticalement; il se flatte de pouvoir donner ce nouveau mode d'enseignement en SOIXANTE LEÇONS. Il ose compter beaucoup sur le patronage de tous les amis de l'éducation. Des certificats et spécimens attendent en faveur des succès qu'il a obtenus, jusqu'à ce jour seront prodités à quiconque les désirera voir. Pour plus amples informations, s'adresser au soussigné, en la maison de Pension de Mde GIROUX, coin des rues ST. PAUL et ST. GABRIEL, où il se trouvera chaque jour depuis 9 heures A. M. jusqu'à 7 heures P. M. M. L. donnera son cours à domicile, aux Dames et aux Demoiselles qui voudront bien l'honneur de leur confiance; UNE HEURE de séance par jour. Quant aux messieurs, ils suivront le Cours chez MADAME GIROUX. CHS. H. LASSISERAYE. Montréal, 30 juin, 1847.

MAGASIN CANADIEN DE FERONNERIE.

Le Soussigné reçoit à présent par différents vaisseaux de Liverpool, Ann, Britannia, Montezuma, Chapman, Aqua Marine, etc. etc. Fer anglais assorti, Banke Best Feuillard, Boîtes de Boutes, Bèches Pelles &c &c. De plus, un assortiment de Quincaillerie et Couellerie. Les Marchands de la compagnie trouveront de l'avantage à venir examiner son assortiment vu qu'il a expressément été importé pour le commerce du Bas-Canada. A vendre à des conditions faciles. W. F. LESTE, No. 81 Rue St. Paul, et " 70 Coin de la Place Jacques Cartier. 18 juin.

TERRE A VENDRE. On offre en vente une magnifique Terre de 100 acres, située à St. Isidore. S'adresser sur les lieux à ANTOINE LAFONTAINE. St. Isidore, 9 juillet, 1847.

A VENDRE UN emplacement avantageusement situé, Rue Ste. Elisabeth, pour bâtir deux maisons. Une maison à louer dans la même rue, pour les conditions s'adresser à Mr. CHARLES GAREAU, Tailleur, Rue St. Gabriel, No. 17 17 août, 1847.

SEL. EN Magasin et attendu : 10,000 MINOTS de SEL de Liverpool, 1000 barils et sacs do do, 1000 do SEL FIN do do. C. R. RADENHURST, 32, rue St. François-Xavier. 6 août.

MEUNIER & TONNELIER. On a besoin à la distillerie de Laprairie, d'un MEUNIER capable et bien recommandé et d'un TONNELIER. S'adresser à Montréal au Bureau de la Brasserie Pigeon ou sur les lieux à A. T. SAUVAGEAU.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE FERONNERIE, ENSEIGNE de la CHARRUE DOREE. No. 91, Cois des rues St. Paul et St. Denis. MAISON DE M. FLEURY ST. JEAN. Le Soussigné a reçu par les derniers arrivages un assortiment complet et général de toute espèce d'articles, en fait de feronnerie, quincaillerie etc., etc. —AUSI—. Huiles, Vitres, Peintures, etc., etc., etc., auquel il invite l'attention des marchands de la campagne, de ses amis et du public en général. 18 juin, 1847. JANVIER H. TERROUX.

A VENDRE OU A LOUER AU BASSIN DE CHAMBLY. UN EMPLACEMENT de 200 pieds de front sur même profondeur, avec une maison, de 60 pieds magasin, haugard et jardin, etc. Pour les conditions, s'adresser à L. GAREAU, Chambly. P. MOREAU, Avocat, Montréal. 10 août.

EAU DE ST. LEON. REÇUEMENT reçu et à vendre par le Soussigné quelques Douzaines de Bouteilles d'EAU des Sources de St. Léon. L. J. HARKIN. out. 18 juin, 1847.

MARCHANDISES NOUVELLES. Arrivages du Printemps Le Soussigné reçoit par les Vaisseaux Mahaica, Calcutia, Abion, Erromanga, Britannia, Casar de Lion, Anne, Aqua Marina, John Bull, Flora Moir, Great Britain, Montezuma, Cambria et Ottawa, un assortiment Général en Soirées, Cotonnages, Lainages, Toiles, &c, &c. JEAN BRUNEAU, No. 140 Rue notre Dame, No. 7 Rue St. Joseph. Montréal 17 Ma 1847.